

Réunion Publique sur la rénovation du collège du haut de Penoy

COMPTE-RENDU

19/11/15

20 H

Salle du Conseil Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 20 personnes.</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle : Elue : M^{me} Sylvie CRUNCHANT, Conseillère Départementale. Personnel : M^{me} Delphine RICARD, Chargée d'Opération, M^{me} Christine VETIER, Responsable du service Constructions et Maintenance, M. Michel BIEDINGER, Directeur du Service Education ; EDUCATION NATIONALE : M. Michel MOLINET, Principal-Adjoint du Collège du Haut de Penoy.</p> <p>Commune : Elus : M. le Maire Stéphane HABLLOT, Maire, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative et élu référent du territoire Ouest, M^{me} Chabha GRAF, Adjointe déléguée à la Petite Enfance ; Personnel municipal : M. Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M^{me} Marie LEBLOND, Responsable du Service Urbanisme, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M. Patrick PETITJEAN, médiateur de jour.</p>

Ordre du jour : présentation du projet de rénovation du collège du haut de Penoy

Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire « *On nous parle de « collège nouvelle génération », de lieux de citoyenneté, avec des animations et une ouverture sur les habitants. Ce projet de rénovation du collège nécessite l'appropriation du projet. Vous vous posez des questions sur le bruit, les espaces et le fonctionnement du nouveau collège. Les habitants sont spécialistes de la vie quotidienne de leur quartier. C'est pourquoi, les architectes des projets doivent les écouter, les associer au projet en amont. Si la concertation est factice, l'intérêt collectif n'est pas défendu. S'il y a des choses qu'on peut changer, on le fera.* »

1/ Présentation du projet de rénovation du collège :

Madame Vetier : « *Le plan « Collèges nouvelle génération » vise à restructurer l'ensemble des collèges du département. Celui du haut de Penoy est vétuste. Il y a un besoin important de redéfinition des locaux et d'une remise à niveau des installations. Il s'agit du premier projet sur les six projets lancés en même temps dans le département, avec Jarville et Villers. Nous avons déjà lancé la concertation avec les parents d'élèves et les équipes éducatives, afin de créer un référentiel de tous les collèges, pour qu'ils soient au même niveau de service, même équipement, même nombre de salles, en vue de l'égalité de tous les élèves sur le département.*

Le coût des travaux s'élève à 11 millions d'euros.

A l'issue des études, les appels d'offre sont lancés et le chantier va bientôt démarrer. Les élèves sont actuellement regroupés au collège Monplaisir (au Vélodrome), qui était disponible. Les élèves du collège du haut de Penoy y seront accueillis pendant deux ans, le temps du chantier. »

Démolition et désamiantage :

« *Les études de programmation ont commencé en 2012. Il a été décidé de démolir plusieurs bâtiments : celui de l'administration, le préau couvert, le SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel et Adapté), l'ALTI arrière et la moitié de l'externat. Le bâtiment de l'administration comporte aussi des logements de fonction. Une donnée importante, essentielle du programme : que l'accès au collège soit de plain pied et qu'un ascenseur soit installé, permettant de se rendre dans tous les niveaux du collège. La volonté du département d'ouvrir le collège vers l'extérieur, d'où la création d'une salle polyvalente d'environ 100 m².*

Les bâtiments neufs : la pointe de l'externat (une extension), la restauration et l'externat seront conservés. Enfin, deux logements de fonction situés en haut de la rue des Glières seront construits. Le CDI donnera sur la rue Clément Marot. »

2/ Questions des habitants :

Quelle est **la hauteur** prévue **des bâtiments** ?

Réponse : « Ces bâtiments [les logements de fonction] qui donneront dans la rue des Glières, seront en R + 1, soit une hauteur de 6 mètres à 6,5 m. Il s'agit d'un simple rez-de-chaussée, car la pente du terrain va être utilisée. Si bien qu'on sera plus bas que l'existant, ce qui permettra de conserver le caractère pavillonnaire du quartier. »

Mme Vetier : « On a divisé par deux le bâtiment de l'externat. A la place de la moitié de l'ancien externat, on créera un bâtiment dans lequel on mettra la partie SEGPA. »

Quels **matériaux** seront utilisés pour cette reconstruction ?

Réponse : « Un enduit béton pour la partie restructurée et un bardage en bois. »

Les habitants réagissent à cette réponse, estimant que le bois vieillit mal et change de couleurs.

Mme Vetier répond que cela dépend de l'architecture. « Nous aurons des façades complètes en bois qui est conçu de façon à foncer avec le temps. »

Quelles **essences de bois** sont prévues ?

Mme Vétier : « Nous avons une démarche qualité, avec de nombreux critères. Le choix des essences de bois n'a pas encore été arrêté. Nous serons vigilants dans nos appels d'offre. On ne prend pas que le prix en compte, on choisira aussi en fonction de la valeur technique et de la valeur environnementale des matériaux. »

Mme Crunchant : « Avec le choix des façades en bois, c'est aussi l'aspect énergétique qui est privilégié. On est en effet sur des énergies différentes de nos jours. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'esthétique. »

Mme Vetier : « Il est nécessaire d'utiliser des matériaux renouvelables. On analyse le cycle de vie du bâtiment. En reconstruisant le collège, on évite de refaire les fondations (fondations pour lesquelles on a besoin de sable. Or le sable est un matériau rare. Sur le bois, on fait très attention au vieillissement du matériau. Les constructeurs savent faire des bâtiments qui vieillissent bien. »

Salle polyvalente :

Cette **salle polyvalente** pourra-t-elle servir à un mariage ou à un concert ?

Réponse de M. le Maire : « Il n'est pas prévu de louer cette salle. Eventuellement, il pourrait y avoir une conférence ou une exposition, à condition qu'il n'y ait pas de nuisances. »

Le principal adjoint : « Il s'agit d'une salle de seulement 100 m². La salle polyvalente sera optimisée par la direction du collège. La vocation première de cette salle est une utilisation par le collège. S'il y a un besoin de partenariat, d'ouverture, ce sera possible s'il n'y a pas de contre-indications avec le fonctionnement du collège. »

Y aura-t-il moyen de **se restaurer dans cette salle polyvalente** ?

M. Biedinger : « Nous n'en avons pas le droit. Les normes sont très strictes en ce qui concerne la restauration scolaire. En revanche, si vous vous réunissez dans cette salle et que vous apportez quelque chose à manger à titre personnel (dans le cadre d'une réunion de parents d'élèves ou d'une association), ce sera possible, mais uniquement dans ce cas. »

Stationnement :

Est-ce que **le parking du collège** sera ouvert ?

M. Biedinger : « Si la salle polyvalente est mise à disposition d'une association, il y aura obligatoirement une convention de signée avec le collège. Et dans ce cas, le parking pourra être ouvert. Cette salle pourra servir par exemple pour un atelier artistique en direction des jeunes, car il s'agira alors d'un outil utile au quartier. »

Mme Ricard : « Lorsqu'on dépose un permis de construire, on a des obligations en nombre de places de stationnement. Oui, il sera possible de se garer sur le parking du collège pour le public extérieur. Les bâtiments neufs doivent être conformes à des exigences acoustiques telles que les décibels seront moindres qu'actuellement. »

M. Donati : « Avez-vous prévu sur les parkings un sol drainant, pour que l'eau de pluie puisse s'infiltrer ? »
Mme Ricard : « La surface du parking sera traitée en ever green. »

M. Donati : « L'expérience vandopérienne montre que le béton drainant est plus propre. Mais que les personnes handicapées ont du mal à rouler dessus. »

Les places de stationnement seront-elles disponibles le week-end ?

M. le principal-adjoint : « Oui, c'est possible, si cela existait déjà avant les travaux. »
Les agents du Conseil Départemental confirment.

Des enseignants se garaient dans la rue Clément Marot, ce qui est pénible lors de la sortie des cours.

M. le principal-adjoint : « Cela arrivait surtout lorsqu'on accueillait des stages de formation. Mais c'est un vrai problème. »

Combien y aura-t-il de places de parking pour les enseignants ? Seront-elles mises à la disposition du gymnase situé en face pendant les week-ends ?

Mme Vétier : « On a un nombre de places de parking suffisant selon les normes du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Avant, il y en avait 24. Après les travaux de rénovation, il y en aura **34**, soit 10 de plus. Du côté des deux logements de fonction, il y en aura quelques uns. Dans les projets publics, on prend aussi en compte la desserte par les transports en commun. »

Monsieur le Maire : « Avec les écoquartiers, on voit que la norme d'une place par logement ne suffit pas. C'est pourtant ce que prévoit le PLU, mais c'est un vrai débat. Dans ce cas, 10 places en plus pour le même effectif d'élèves et de professeurs, c'est bien. »

Nuisances pour le quartier :

L'ensemble du quartier est très sensible aux nuisances. Dans le quartier, nous avons vu se construire un centre Leclerc, un gymnase, une déchetterie et un collège. Nous craignons de nouvelles nuisances. **Le nombre d'élèves** va-t-il augmenter ?

Réponse de Mme Vetier : « Non, il n'y aura pas d'élèves en plus. Et les nouveaux bâtiments seront mieux insonorisés et seront dotés de meilleures performances énergétiques. »

Poubelles :

Est-il prévu un local à poubelle facile d'accès pour Véolia et qui soit caché de la rue ?

Réponse de Mme Ricard : « Il est prévu un local poubelle au rez-de-chaussée proche de la restauration scolaire. Véolia viendra jusqu'au portail pour ramasser les poubelles. »

Elles seront sorties tout le week-end ?

Réponse : « Aucun agent n'étant sur place, il semble difficile de s'engager sur le fait que les poubelles seront rentrées le samedi matin même. Mais les poubelles ne seront plus sur le trottoir mais en limite de propriété à proximité du portail, ce qui permettra d'éviter les problèmes rencontrés par le passé. Le rythme de ramassage des poubelles sera le suivant : non triées : ramassage le mercredi matin. Les papiers et emballages : le mercredi matin. Il conviendra de définir dans deux ans avec les utilisateurs et Véolia le mode opératoire à mettre en place. »

Les élèves passaient entre les bus et les poubelles. Il a fallu trouver une solution. Les habitants remercient Erwan Ermel pour cette solution, de faire rentrer le véhicule de Véolia dans la cour du collège.

Monsieur le Principal adjoint : « Ce problème a été temporaire, le temps qu'on obtienne l'accord de Véolia pour rentrer dans la cour du collège et venir prendre les poubelles, car le vendredi soir à 20 h, il n'y a pas de personnel pour rentrer ensuite les poubelles. On a réussi à solutionner le problème grâce à la compréhension de Véolia. »

Un habitant s'étonne que le local à poubelle soit installé à 50 mètres de l'entrée du collège et s'inquiète pour la personne chargée de la sortir, surtout en cas d'intempéries hivernales. Il propose de le mettre plus près de l'entrée.

Mme Vetier : « Le local à poubelle sera mis plus près des cuisines de la restauration scolaire : c'est ainsi dans tous les collèges, car on en a besoin tout le temps dans la journée. L'agent fait le trajet une fois par jour seulement. »

M. Donati s'interroge sur la pénibilité pour l'agent qui tire les containers poubelle : « y a-t-il un dénivelé ? »

Mme Ricard : « On est sur une plateforme plane. Le département est vigilant quant à l'ergonomie. »

Accès et circulation des camions de livraison :

L'accès des fournisseurs est mal faite ! Notre clôture est régulièrement défoncée !

Mme Vetier : « *Nous sommes en phase de démarrage des travaux. Nous allons tenir compte de votre remarque. »*

Monsieur le principal-adjoint : « *L'accès des camions peut poser problème à l'angle d'entrée. On va demander à nos fournisseurs d'arriver dans le bon sens du parking. »*

Il faut prévoir une grille d'entrée du parking assez large.

Mme Vetier : « *Nous allons prévoir un nouveau portail. Nous allons étudier la largeur avec Véolia et les fournisseurs et les inviter à faire un essai. »*

M. Donati : « *Ce serait dommage de ne pas rogner le virage lors des travaux. »*

Mme Ricard : « *Nous sommes en limite de propriété de la parcelle. L'angle appartient au domaine public. »*

A qui appartiennent les terrains du collège ?

Mme Vétier : « *Au syndicat interscolaire de Nancy. »*

Calendrier des travaux :

- Travaux de préparation : fin novembre, pendant un mois.
- Démolition et désamiantage : 6 mois.
- Travaux de construction : 18 mois

« Le désamiantage est très réglementé. Les ouvriers ne peuvent travailler qu'entre cinq et six heures par jour, et doivent prendre plusieurs douches, à cause de la présence d'amiante. Les locaux doivent être mis en dépression à l'aide d'une ventilation bruyante qui doit fonctionner jour et nuit. Mais cette ventilation respecte les normes. On va être très vigilant, de façon à ce que cette ventilation soit installée le plus loin possible des habitations. »

Retour des élèves :

Si les travaux durent plus de deux ans, le retour des élèves ne se fera pas à la Rentrée 2017, mais à la suivante ?

M. Biedinger : « *C'est la population entière du collège qui a été déplacée. Donc, au bout de deux ans et trois mois, on peut tous déménager et revenir sur le site. »*

M. le Principal-Adjoint : « *Quant nous avons appris notre déménagement pour le collège Monplaisir, nous étions inquiets. Mais les élèves ont une capacité d'adaptation ; en une semaine, nous étions chez nous à Monplaisir ! »*

Pourquoi alors ne pas y rester ?

M. Le Principal-Adjoint : « *Nous avons dû réaliser des aménagements à Monplaisir. Et les élèves reviennent en bus dans leur quartier, pour aller au sport dans le gymnase. C'est une des raisons pour lesquelles on ne pourrait pas y rester à long terme. »*

Mme Crunchant : « *Et avoir un bel établissement, c'est plaisant. Le hall intérieur va créer une autre façon de vivre dans l'établissement. Je suis le plan collèges depuis sa création. J'ai été élue au collège Monplaisir en tant que parent d'élève. Donc, je vous en parle en connaissance de cause et je peux vous assurer que cela va changer les comportements des élèves. »*

Avoir un beau collège, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant ! Nous avons aussi besoin de bons professeurs. Nous avons eu des dégradations, des jets de pierre dans le quartier. Nous avons pris ce problème à bras le corps depuis quatre ans, avec l'aide de la mairie, qui nous a mis à disposition des médiateurs. La police municipale ne venait pas aux heures de sortie. Les médiateurs ont obtenu beaucoup plus de résultats, ce qui a permis de retrouver notre qualité de vie. Si cela pouvait être la même chose avec les professeurs, ce serait bien !

M. Biedinger : « *C'est très important, ce que vous dites. Il existe des exemples de travail, de relations intergénérationnelles, comme dans une maison de retraite où les jeunes côtoient les personnes âgées. Grâce à la salle polyvalente, nous espérons créer du lien entre les riverains et les collégiens. Les jeunes en service civique, mis à*

disposition par le collège, peuvent remplir le même rôle que les médiateurs municipaux. Au collège, il existe encore des sanctions collectives, à la hauteur de la faute commise. »

Monsieur le Maire : *« On ne peut pas dissocier l'éducation des problèmes de comportement des élèves dans le quartier. L'éducation est aussi valable pour l'environnement du collège, pas uniquement dans l'enceinte scolaire. »*

M. le Principal-Adjoint : *« Il faut savoir que nos résultats au brevet des collèges sont bons. La moyenne de réussite nationale se situe à 87 % et au collège du Haut de Penoy, nous atteignons 88 %. »*

Un habitant termine en demandant : *« Faites attention aux arbres remarquables pendant les travaux ! ».*

3/ Rénovation du cœur de ville :

*Dans le projet de rénovation du cœur de ville, vous prévoyez de **planter 200 arbres**. Or, sur le parking autour des Nations, il n'y en a pas du tout : où allez-vous les planter ? Et quand ?*

M. Carpena : *« La dalle du parking autour des entrées du centre commercial des Nations est provisoire. Elle a été réalisée afin de permettre l'accès au centre commercial pendant les travaux. Mais elle sera ensuite refaite et creusée, afin d'y créer de grandes fosses pour y loger les arbres. Il y aura en tout 400 arbres et un arboretum. »*

Conclusion

Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus et rappelle que les remarques légitimes doivent être intégrées au projet. Ce projet a déjà été réfléchi car cela est nécessaire pour pouvoir lancer les appels d'offre. *« Le plus important, ce soir, c'était de vous rassurer sur les nuisances dues au chantier, ce qui a été fait et ce qui vous permet de vous approprier le projet. La concertation restera permanente pendant les travaux de rénovation du collège, pour que le quartier puisse vivre dans sa tranquillité habituelle. »*

MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"> • Modifier l'accès des fournisseurs pour éviter les dégâts sur la clôture des voisins. Prévoir une grille d'accès au parking plus large. Inviter les fournisseurs et Véolia à effectuer un essai (ramassage des containers poubelles). L'accès des camions peuvent poser problème au niveau de l'angle d'entrée. Vérifier si l'angle de la parcelle peut être revu. 	Mme Ricard, responsable du suivi du chantier	Avant les travaux
<ul style="list-style-type: none"> • Installer la sortie de la ventilation le plus loin possible des habitations, dans le cadre des travaux de démolition et de désamiantage. 	Mme Ricard	Dès le début des travaux de démolition et de désamiantage.
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les arbres les plus intéressants présents sur le site. 	Mme Ricard	Avant les travaux